



RÉSERVER SON COURT A L'ATN

Vous pouvez accéder à la réservation ADSL Tennis :

- depuis n'importe quel ordinateur via le site internet du club www.tennis-neuilly.fr
- sur la borne installée dans le club-house sur l'Ile de la Jatte.

RECOMMANDATIONS :

1. Identifiant et mot de passe :

Votre identifiant et votre mot de passe sont tous les deux personnels et confidentiels. Ils ne doivent pas être communiqués à un autre adhérent. En effet, pour réserver avec un partenaire, vous n'aurez pas besoin de connaître son identifiant et son mot de passe.

2. Attribution des courts :

En réservant votre terrain, vous allez choisir le site, le court et l'heure de votre partie. Afin d'optimiser le planning des réservations, le personnel d'accueil pourra exceptionnellement modifier le numéro du court sur lequel vous jouerez. Le cas échéant, la nouvelle attribution de votre court vous sera communiquée par mail.

PRINCIPALES RÈGLES DE RÉSERVATION :

- **Réservations possibles au maximum 5 jours à l'avance** sur l'ensemble des courts des sites Jatte, Roche, Nortier et Pont de Neuilly.
- **Vous pouvez avoir 3 réservations sur le planning**
 - dont 2 maximum en heures pleines*
 - dont une seule le samedi
 - dont une seule le dimanche
 - dont une seule sur les courts couverts

Heures pleines : du lundi au vendredi de 17h à 21h (fin de jeu) et le week end toute la journée.
Attention ! Jours fériés => heures pleines de 8h à 22h.

- **Les personnes présentes sur le court doivent être celles ayant réservé.**
- **En cas de retard de plus de 10 mn, le court est réputé libre et peut être occupé par d'autres joueurs du club.**
- **L'utilisation d'un prête-nom est formellement interdite.**
- **Pour toute réservation, modification de réservation, annulation de réservation, un mail est envoyé aux joueurs concernés.**

ÉCLAIRAGE DES COURTS :

- **Site Jatte** : chaque court est équipé d'un interrupteur ; **merci d'éteindre le court à la fin de votre partie !**
Site Roche : La mise en route de l'éclairage se fait par les gardiens du stade Monclar et non pas directement sur le court comme sur le site Jatte. Les terrains pourront être éclairés **uniquement pour les adhérents ayant réservé sur internet.**

Exception : il est possible d'avoir une réservation supplémentaire, sans annuler celles du planning, en réservant sur place à partir de la borne pour l'heure qui suit le moment où vous vous présentez au club house (je me présente à 14h20, je peux réserver un court de 15h à 16h)

- **Exemple 1** : « Nous sommes mercredi, je peux réserver » :
 - 1 court en heures creuses le mercredi de 15h à 16h.
 - 1 court le samedi
 - 1 court le dimanche
- **Exemple 2** : « Nous sommes samedi, il est 10h15. Je peux réserver » :
 - 1 court le samedi de 15h à 16h
 - 1 court le dimanche
 - 1 court le mercredi à 13h
 - 1 court supplémentaire le même samedi à 11h en réservation sur place.

DIFFERENTS TYPES DE RESERVATIONS

- 1- **Réservation classique** : je connais mon partenaire quand je réserve. J'indique son nom au moment de la réservation.
- 2- **Réservation incomplète** : je m'inscris seul et je compléterai moi-même la réservation dès que j'aurai trouvé mon partenaire. Attention : toute réservation incomplète s'annulera automatiquement 48 heures avant l'heure de jeu choisie.
- 3- **Réservation en recherche de partenaire** : je m'inscris seul. Un autre membre du club pourra compléter ma réservation que je validerai si j'accepte sa proposition. Attention : toute réservation incomplète s'annulera automatiquement 48 heures avant l'heure de jeu choisie.
- 4- **Réservation avec un invité** : elle est possible uniquement sur les sites Nortier et Roche et sur les courts 6 et 7 du site Jatte.

Accès des courts en fonction de la formule d'adhésion

Formule d'adhésion	Courts et horaires accessibles
Séniors (25 ans et +)	Tous
Etudiants (19 à 24 ans)	Tous
Juniors (7 à 18 ans)	Tous (sauf Jatte 2 et 3 le week end)
Mini tennis (4 à 6 ans)	Tous les jours avant 19h sur les sites Roche, Nortier. Courts 4, 5 et 6 sur le site Jatte.

Toute réservation ne pouvant être honorée, doit être annulée impérativement le plus tôt possible afin d'en faire profiter d'autres adhérents. L'annulation doit rester exceptionnelle.